

Edito

**Laurent Fabius écrit aux agents du MAE :
Com interne ou propagande ?**

TOUS les collègues du MAE disposant d'un compte éole ont reçu deux fois, le 10 octobre, une lettre aux agents de la part de Laurent.FABIUS@diplomatie.gouv.fr. La volée de bois vert de la part des recrutés locaux ne s'est pas fait attendre :

« PAS UNE SEULE REFERENCE AUX ADL !! Alors, quand M. Fabius écrit dans sa lettre "vous exercez un métier exigeant au plan professionnel et personnel" il ne s'agit en fait que de discours, de blabla... J'ai envie de prendre mon sac à main et de rentrer chez moi. »
« C'est carrément dégradant de ne pas faire partie du personnel MAE et du personnel auquel on reconnaît " mérites et dévouement"! En plus un bon système de censure existe dans le droit de réponse à la lettre de M. Fabius, notre réclamation vient d'être rejetée « non autorisée ». « Vraiment, comment un Ministre peut-il adresser une lettre aux 14 718 employés du MAE exposant les efforts qui leur seront demandés en 2013 pour le redressement des comptes publics et finir cette lettre

en citant les promotions octroyées aux seules catégories A, B et C ?! Une fois de plus, pas question de promotion pour les recrutés locaux? Ils sont au nombre de 8 800 (dont 3 600 dans les Instituts et Centres Culturels français) et c'est à eux que le MAE semble réserver inlassablement depuis des années les sacrifices sur leurs conditions de travail, de rémunération et le respect de leurs droits ». « **Oubli** » des agents les plus fragiles et/ou précaires - recrutés locaux et contractuels - et des volontaires internationaux, langue de bois et communication à sens unique, tout est dit dans ces réactions à chaud, outrées mais lucides, des recrutés locaux qui militent à la CFDT.



Et pour ceux qui n'auraient toujours pas compris, la DRH a diffusé le surlendemain, *urbi et orbi*, toujours via sa mailing liste magique, la Lettre InfoDRH n°8 relative aux taux de promotion de plusieurs corps du Département.

Il y est question d'une « négociation de plusieurs mois avec les organisations

Rédacteurs :

Olivier Da Silva, Bruno de Courrèges, Thierry Duboc, Arnaud Le Masson, Raphaëlle Lijour, Nadine Monchau

Conception : Nadine Monchau

CFDT-MAE : 57, bd des Invalides, 75700 PARIS
Tél. 01.53.69.36.99 - Fax 01.53.69.37.34
Mèl : cfdt-mae.paris@diplomatie.gouv.fr

CFDT-MAE : 11, rue de la Maison Blanche, 44035 NANTES
Tél. 02.51.77.25.81 - Fax 02.51.77.26.21
Mèl : cfdt-mae.nantes@diplomatie.gouv.fr
Site web : www.cfdt-mae.fr

La LDS est réalisée sous Scribus - Issn 2259-6453

Sommaire

Laurent Fabius écrit aux agents du MAE : Com interne ou propagande ?..... page 1-2
Calendrier des réunions.....page 2
Rencontre avec le DGA à Nantes, 27 septembre 2012..... page 3
Plan triennal handicap 2012-2014..... page 3
Les Ministres du Quai prennent les agents pour des Falcons..... page 4
Le Savez-vous ?.....page 4
"La majorité de vos agents sont dans un état de crise permanent!".....page 5-6

Calendrier des réunions



du dialogue social

17 octobre :

Négociation de l'accord-cadre sur le dialogue social dans les postes

22 octobre :

Négociation sur le temps de travail à l'étranger

7-8 novembre :

Comité Technique Ministériel

9 novembre :

Groupe de travail sur les risques psychosociaux

21 novembre :

Groupe de travail sur le document unique

de la section Paris

mardi 23 octobre, salle René Cassin
(quai d'Orsay)

mardi 6 novembre, MEN 0-17
(Convention)

mardi 20 novembre, salle René Cassin
(quai d'Orsay)

Adhérents, sympathisants, soyez nombreux à venir nous retrouver pour échanger, vous informer des actions menées par la CFDT

syndicales » alors que l'affaire a été pléiée en deux réunions d'information les 13 et 17 avril dernier, lors desquelles la DRH a consenti quelques miettes aux agents de catégorie C mais n'a rien lâché sur les promotions des conseillers des affaires étrangères hors-classe. On apprend aussi dans *InfoDRH* n°8, que le taux de promotion au grade de ministre plénipotentiaire de 1^{ère} classe est porté de 10% à 15%. Outre que cette catégorie de collègues n'est pas la plus malheureuse, on aurait aimé pouvoir en parler lors de la « négociation ».

La CFDT rappelle pour mémoire les ordres de grandeur fournis par l'administration pour cet exercice au début de la « négociation » : 400 000 € dont 200 000 € pour les seuls conseillers des affaires étrangères, 80 000 € pour l'échelon spécial en catégorie C et 30 000 € pour les secrétaires de chancellerie.

Pendant ce temps-là la DGA mégote sur le maintien du pouvoir d'achat des recrutés locaux et la joue petits-bras pour la réduction de la précarité.

Pour reprendre l'euphémisme employé par une recrutée locale : « [la maladresse contenue dans cette lettre du Ministre à tous ses agents est grave](#) ».

Cette erreur de communication en dit long sur la qualité du dialogue social au MAE. Un comité technique ministériel s'est tenu deux semaines avant cette lettre du ministre lors duquel la CFDT, comme plusieurs autres syndicats, avait rappelé la nécessité de prendre en compte les revendications des recrutés locaux et des contractuels. Des assurances avaient alors été apportées en séance par l'administration.

Il est temps que les paroles et les actes s'accordent ! Les personnels du ministère ont déjà démontré leur capacité à adapter notre outil à l'évolution du monde. La poursuite de cette adaptation ne pourra se faire que collectivement, pas en oubliant 60 % des agents du ministère !



Savez-vous ce qu'est l'Ados?



Ne ratez surtout pas
La lettre hors-série
que nous préparons et qui vous dira tout sur
l'Association des Œuvres Sociales
du ministère des Affaires étrangères

RENCONTRE AVEC LE DGA À NANTES - 27 SEPTEMBRE 2012

La CFDT a axé son intervention sur des questions essentiellement nantaises : la délocalisation de nouveaux services, les promotions des agents nantais, la rémunération des agents de catégorie C nombreux dans les services nantais, et la restauration collective.

La CFDT a rappelé son attachement à la poursuite de l'**installation de nouveaux services** à Nantes : ces délocalisations amènent de sérieuses résistances de la part des services parisiens (exemple de l'AEFE qui, dès sa création en 1990 devait installer 100 % de ses services à Nantes et qui, de directeur en directeur, joue la montre et maintient ses services les plus importants à Paris). Le DGA s'est déclaré tout à fait pour et a affirmé être preneur d'idées en la matière. Il a invité les syndicats à faire des propositions qui seront étudiées.

La CFDT a dénoncé le fait que les agents ayant un profil essentiellement « Centrale » sont désormais quasiment exclus des promotions de grade et de corps par la DRH, véritables victimes de la double vocation, car la DRH trouve infiniment plus flatteurs les parcours à l'étranger. Le DGA s'est déclaré inquiet de cette dérive et considère qu'une mo-

bilité fonctionnelle est suffisante et que le Département a besoin, sur certaines fonctions, du maintien de compétences techniques sur la durée. Le DGA portera un regard particulier sur les promotions des agents nantais et maintiendra un équilibre entre les agents des deux sites.

La CFDT a interpellé le DGA sur la nécessité d'augmenter les primes des agents de **catégorie C**; celui-ci a pris note, mais sans prendre aucun engagement. La CFDT-MAE suivra de près ce dossier qui semble mal parti : la négociation fonction publique sur la refonte des grilles des agents de catégorie C risque d'offrir un argument tout trouvé pour botter en touche. Le DGA étudiera sérieusement si un effort peut être fait sur les rémunérations, mais pas par le biais de la PFR.

La CFDT a rappelé l'attachement de tous les personnels nantais à l'équilibre actuel pour le **restaurant** nantais qui, contrairement aux restaurants parisiens, est géré directement par l'ADOS. Celui-ci emploie 20 personnes qui servent chaque jour plus de 600 repas à la satisfaction de tous. Le DGA a souligné qu'aucune remise en cause de ce mode de fonctionnement n'est à l'ordre du jour.

Plan triennal handicap 2012-2014

Le 21 septembre, une réunion de concertation présidée par le sous-directeur RH1 a été consacrée à l'examen des actions déjà réalisées et à mettre en œuvre par l'administration au regard des objectifs développés ci-dessous, inscrits dans le plan triennal handicap, et sur d'éventuelles propositions de modifications et d'ajouts. L'administration insiste sur le caractère évolutif de ce document de travail.

1/ Assurer le suivi individualisé des agents en situation de handicap et favoriser la bonne intégration de l'agent dans le service d'affectation.

Les modifications proposées :

« Référent » (plutôt que « tuteur »). Ce poste s'apparente à une fonction d'accompagnement basée sur le principe du bénévolat, destinée à faciliter l'intégration de l'agent handicapé sur son lieu de travail; Son rôle ne se limitera pas au service dans lequel celui-ci est affecté mais sera étendue hors du service;

La mise en place d'une formation spécifique pour les référents est proposée;

« Assistant » plutôt qu'« auxiliaire de vie ». Cette dénomination semble mieux adaptée au rôle dévolu à cet agent, moins restrictif et pénalisant pour l'agent dans le cadre de son évolution de carrière.

Le profil de poste correspond à celui d'une fonction de secrétariat complétée d'une spécialité et employé à temps partiel (80%).

2/ Offrir des conditions de travail et un environnement adapté

Pas d'objection, l'administration ayant établi un catalogue d'actions à réaliser assez complet. Néanmoins l'accent est mis par plusieurs syndicats sur l'aspect non fonctionnel et inadapté de la plupart des immeubles du ministère, que ce soit à l'administration centrale ou dans les postes à l'étranger, ainsi que sur le coût exorbitant des travaux à réaliser pour la

mise aux normes, dans un contexte de grande pénurie de crédits budgétaires.

3/ Faciliter la progression dans le parcours professionnel

S'agissant du développement du parcours professionnel des handicapés, il est demandé de prendre en compte une approche plus individualisée en matière de formation pour chaque agent handicapé et de faciliter leur mobilité vers des postes à l'étranger (à ce jour : 47).

4/ Promouvoir et développer la communication

L'ensemble des organisations syndicales a demandé qu'il y ait plus de communications au sein du MAE pour sensibiliser les agents à la problématique du handicap. Il est également souhaité que l'administration participe au plus grand nombre possible de forums relatifs à l'emploi des handicapés, afin de faire mieux connaître le MAE, ainsi que les offres d'emploi qu'il est en mesure de proposer.

Rappel de la procédure de recrutement au MAE de personnes handicapées :

Publication de l'avis d'offre d'emploi au J.O.;

Réception par l'administration des dossiers papiers des candidats;

Première sélection des candidatures;

Convocation des candidats sélectionnés à une épreuve écrite variable en fonction des catégories, et à une épreuve orale de langue pour les catégories A et B;

Entretien avec une commission de re-



crutement constituée par des membres de la DRH, de personnes extérieures, d'un psychologue (en complément de tests psychologiques)

Convocation à un entretien final.

Le système de liste complémentaire pour le concours n'étant pas en vigueur à ce stade, il est demandé à l'administration de prendre en compte cette option.

L'administration donne son accord aux demandes de modifications du document de travail sur le handicap et précise qu'il fera l'objet d'un avis formel lors du CTM des 7 et 8 novembre prochain.

RH1 indique que le MAE a atteint en 2012 le seuil de 7,65% de taux d'emploi légal (taux d'emploi direct, majoré des dépenses en faveur des personnes handicapées), par rapport

au taux de 6% imposé aux employeurs par la loi. Le calcul de ce taux d'emploi légal au MAE comprend les personnels titulaires, VI et recrutés locaux, soit 7 200 agents.

Enfin, le MAE a retenu cette année 2 candidats sur les 61 qui se sont présentés pour la catégorie A, 2 sur 48 pour la catégorie B, et 6 sur 273 pour la catégorie C.

LES MINISTRES DU QUAI PRENNENT LES AGENTS POUR DES FALCONS



ON POUVAIT croire révolu le temps des jets privés, des cigares, et des dépenses somptuaires de cet acabit. Il n'en est apparemment rien. Ainsi de la décision, révélée par la presse, de la Ministre de la Francophonie de recourir aux services d'un vol spécial par Falcon pour rejoindre le Sommet de la Francophonie à Kinshasa; et ce alors même que cette grande capitale africaine est reliée au reste du monde, directement, par des compagnies aériennes fiables, au départ de Paris, pour un coût infiniment moindre. Les justifications déversées après coup en catastrophe (notamment des questions de sécurité relatives à une autre mission greffée entre-temps sur le programme de la Ministre), ne changent rien à l'affaire.

Sur le fond, cette dépense est en effet choquante, pour au moins trois raisons : d'abord parce qu'il s'agit d'un emploi particulièrement dispendieux de l'argent du contribuable, dont on sait qu'il sera très prochainement appelé à un effort accru pour participer à la maîtrise des comptes publics. Ensuite parce qu'il y a quelques jours à peine le Ministre Laurent Fabius confirmait aux agents et aux partenaires sociaux que le budget du Quai, pourtant déjà très contraint, devrait prendre sa part à la diminution de la dépense publique, et que cela se traduirait, de 2013 à 2015, par des baisses budgétaires significatives et la suppression de pas moins de 600 emplois.

Enfin parce que depuis des années, dans la grande majorité,

les agents se voient précisément opposer la contrainte budgétaire à des demandes d'une meilleure prise en compte de l'augmentation du coût de la vie à l'étranger, d'une protection sociale digne de ce nom, de formation, de revalorisation de leur carrière en contrepartie des efforts de productivité exigés par les RGPP successives, etc.

Il faut le dire : la décision de la Ministre est aussi dispendieuse que désastreuse. Elle porte à trois le nombre de Ministres, au sein d'un Quai qui n'en compte pas moins de cinq, qui en quelques semaines ont eu les "honneurs" de dépenses contestées et contestables. Pendant ce temps, aujourd'hui comme hier, la fracture au sein du Ministère s'accroît entre une croisière, qui s'amuse, et les autres, qui galèrent.

Le savez-vous ?



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADOS

CELUI-ci s'est tenu le 27 septembre et a élu un nouveau bureau exécutif : Président Bruno de Courrèges (CFDT), vice-présidente Christiane Gros (ASAM), secrétaire Valérie Rouby (ASAM), trésorier Philippe Yvon (CFDT). *Nous vous en dirons*

plus sur le travail et l'action de l'Ados dans un «Zoom sur...» de la LDS hors série.

LA CFDT EN MISSION À BUCAREST

Notre syndicat s'est rendu à Bucarest du 8 au 10 octobre afin de rencontrer la section CFDT et travailler de concert avec nos collègues recrutés locaux. Nous vous en dirons plus dans notre prochaine LDS de novembre.

POURSUITE DES DISCUSSIONS AUTOUR DE LA MISE EN OEUVRE DE LA LOI SAUVADET

La réunion du 3 octobre était principalement consacrée à répondre aux 6 points soulevés par les organisations syndicales lors de la réunion précédente concernant les modalités d'organisation des différents concours proposés par l'administration. La discussion se poursuit et une 3^{ème} réunion devrait être programmée très prochainement (voir le compte-rendu de ces réunions sur le site: cfdt-mae.fr). *Nous vous donnerons toutes les informations sur la mise en oeuvre de la loi Sauvadet lors d'une LDS hors série «Zoom sur...»*

GRUPE DE TRAVAIL SUR LES CATEGORIES C

Alors que des discussions interministérielles sont en cours pour une revalorisation indiciaire, la PFR n'est plus à l'ordre du jour pour les C. Un hypothétique relèvement de 30 € de l'IAT est à espérer tout au plus, si Bercy veut bien... La relance du groupe de travail a toutefois permis d'identifier de nouveaux

axes de discussion pour les mois à venir : "filier métiers et polyvalence", "logement en administration centrale et à l'étranger", "promotions et parcours professionnels" et profils des agents recrutés/ formation / Pacte". Vos témoignages sont les bienvenus (*plus de détails sur notre site : cfdt-mae.fr*)

RÉUNION D'INFORMATION SUR LA RÉORGANISATION DE LA DGM...

s'est tenue le 10 octobre et concernait aussi bien la DGM que la mise en place des emplois fonctionnels. Une proposition de décret et d'arrêté sur la réorganisation du MAE a été présentée aux organisations syndicales. Le nouvel organigramme qui prend en compte le souhait du ministre sur la mise en place d'une direction des entreprises, va entraîner de nouveaux profils de postes, pour lesquels les agents devront candidater. Pour les postes non pourvus en interne des recrutements externes devront être faits et suivre la procédure normale (publication aux JO...). *La CFDT a attiré l'attention de l'administration sur l'inquiétude des agents de la DGM qui n'ont pas d'information sur les prochains bouleversements (nouvelle direction ? nouveau service ?) Il est donc important qu'une information claire et précise soit faite le plus tôt possible et que la DRH puisse répondre aux interrogations des collègues.*

AINSI QUE SUR LES EMPLOIS FONCTIONNELS...

Ce volet "emploi fonctionnel" est complexe car il doit coïncider avec la nouvelle cartographie du MAE et notamment la DGM. Pas sûr que l'arrêté soit prêt avant le CTM des 7 et 8 novembre prochain.

« la majorité de vos agents sont dans un état de crise permanente »

C'est dans ces termes que la CFDT s'est adressée au ministre lors du Comité Technique Ministériel (CTM) extraordinaire du 1^{er} octobre 2012

« Monsieur le Ministre,

Vous avez tenu à nous faire, personnellement, une présentation, sans fard selon vos propres termes, de la situation budgétaire du Département pour les trois prochaines années. Nous vous en remercions. Notre propos sera lui aussi sans fard. Parmi les responsabilités exercées par les organisations syndicales figure celle de transmettre le ressenti des agents sur l'évolution du Ministère dont vous avez la charge. Vous êtes également un élu. Aussi pensons-nous qu'à ce double titre vous serez sensible à ce qui constitue l'état d'esprit de vos agents, tel que nous, à la CFDT, le percevons à travers les nombreux témoignages et interrogations qui nous parviennent.

Voici donc, Monsieur le ministre, ce que nous disent les agents, ce qu'en vérité vos agents vous disent à travers nous. **Une très grande majorité d'agents du MAE sont, toutes catégories confondues, dans un état de crise permanente.** Il en résulte des effets, préoccupants, sur les plans professionnel et parfois personnel, de désorientation, de déstabilisation, d'impossibilité de prévoir ou d'anticiper. On leur parle de la nécessité de faire des réformes, de suppression d'ETP (emploi temps plein) et de coupes budgétaires, d'une révision des missions. Des informations circulent dans les couloirs, à la cantine, sur les messageries, quant à des projets de fermetures d'ambassades, de consulats, d'Instituts. Tout cela est profondément déstabilisant.

Pourtant, Monsieur le Ministre, les réformes, les agents connaissent, c'est même devenu une spécialité ces dernières années, jusqu'à l'overdose : les RGPP 1 puis 2, la fusion des SCAC et des Instituts, la création des pôles consulaires, l'invention du concept de poste à présence diplo-

matique, la professionnalisation de la gestion, les formations au management, l'administration électronique, et j'arrête là une liste qui n'en finirait pas d'égrener le titanesque effort d'adaptation qui a rythmé sans trêve ni repos les dernières années de vos agents, selon des modalités et une efficacité au demeurant parfois plus que contestables. Parmi les réformes encore à l'œuvre, deux retiennent particulièrement l'attention, et méritent qu'on s'y arrête quelques instants.

Ainsi de la création des postes d'agents ressources, opération RH qui par un tour de passe-passe a consisté à infliger au même agent, de **catégorie C** le plus souvent, des responsabilités multiples et hétérogènes de maintenance informatique et bureautique, de courrier, d'archives, de comptabilité, de questions consulaires, et, quand le temps et l'énergie n'ont pas encore été totalement consommés, de secrétariat. Disons-le franchement : cette forme d'exploitation des agents, sur des matières qui chacune requièrent une qualification à part entière et des effectifs en conséquence, ne peut pas être, humainement et administrativement, l'exemple d'une réponse souhaitable et durable aux contraintes créées par les RGPP.

Autre réforme en cours qui mérite elle aussi un zoom, la modernisation alléguée de la gestion des dossiers consulaires, selon deux modalités : la première prend la forme de l'essor d'un site dédié, «monconsulat.fr», dont les thuriféraires paraissent avoir complètement oublié, ou négligé, que ce site, destiné à nos compatriotes, n'aura de sens et d'efficacité qu'à l'impérative condition que subsistent des agents pour traiter les demandes consulaires qui y sont exprimées; loin de répondre aux dramatiques effets des RGPP,

« *monconsulat.fr* » a donc plutôt tendance à les aggraver. Ce n'est au demeurant pas surprenant puisque dans ce dossier comme pour tant d'autres on ne s'est pas attaché à la rationalité des demandes toujours plus complexes et exponentielles mais seulement aux façons d'y répondre avec des moyens dégradés.

C'est le même raisonnement qui prévaut s'agissant des mallettes consulaires, sur le point d'être déployées dans le réseau, et qui, en apportant toute une panoplie de services consulaires quasiment à domicile à la demande d'élus ou de compatriotes tantôt isolés tantôt influents, vise à pallier simultanément la fermeture régulière de consulats et la baisse des effectifs. Là encore on semble ne pas s'apercevoir qu'il faudra du temps, des moyens en termes de frais de missions et des ETP qui, le temps de ces tournées garde-champêtre tambour village nouvelle manière, manqueront sinon cruellement à leur consulat.

Bref, il ne faudrait pas que ces initiatives se signalent davantage par leur aspect de communication de leurs promoteurs que par leurs conséquences pour les agents concernés, qui ne nous semblent pas avoir été toutes véritablement mesurées ou prises en compte. Tout cela conduit naturellement les agents à s'intéresser de très près à la question des **ETP** (Emplois Temps Plein), plus précisément à leur suppression : 600, au cours des trois prochaines années, dont 184 dès 2013. Ce chiffre est colossal, Monsieur le Ministre, alors que le Quai a déjà tant donné...

Une institution de premier plan et son président, peu suspects de complaisance vis-à-vis du Département, rappelaient il y a peu encore qu'**en 18 ans le MAE avait perdu plus du tiers de ses effectifs** alors que dans le même temps les autres ministères conservaient, de façon consolidée, peu ou prou les leurs. Il s'agit du rapport de la Cour des Comptes, présenté par Philippe Séguin. De fait vos agents relèvent d'emblée que ces 600 emplois supprimés représentent moins qu'une goutte d'eau, à peine une molécule, dans l'océan des efforts demandés

aux administrations d'Etat, mais constituent en revanche une véritable saignée à l'échelle du plafond d'emplois du Ministère. Ils constatent, enfin, que le nombre de prescripteurs de commandes, de services et de sollicitations s'accroît de façon inversement proportionnelle à celui d'agents auxquels ces demandes sont adressées. Ils s'interrogent aujourd'hui, plus encore qu'hier, et très logiquement vous en conviendrez, sur **l'adéquation des moyens avec les missions** que vous leur assignez. Vos agents apprennent en effet, au fil de l'eau, ou devinent, au hasard de leurs rencontres, que des réflexions seraient en cours sur le **format du réseau diplomatique**, sur l'avenir d'une partie des consulats, sur le portage de nos Instituts. Ils entendent parler, çà et là, informellement, de missions qui sont, seraient ou seront menées sur ces sujets, ils croient comprendre que des décisions seraient sur le point d'être arrêtées, des décisions qui engagent le réseau, qui les engagent, qui vous engagent.

Nous considérons, à la CFDT, que les réflexions sur les missions doivent précéder les décisions sur le format de leur exercice, et que le Quai ne peut plus se permettre d'être victime de l'effilochage de ses dispositifs et d'improviser sur ses moyens en conséquence. C'est pourquoi la CFDT vous demande aujourd'hui, formellement, d'être associée à ces exercices, qui concernent l'avenir professionnel de l'ensemble des agents.

Je ne voudrais pas terminer sans vous adresser un message, important, de vos agents : depuis trop longtemps, et singulièrement au cours de ces dernières années, nombre d'entre eux se sont sentis méprisés, dénigrés, moqués, parfois humiliés, et ce depuis les plus hautes sphères de l'Etat. Les nouvelles formes en cours et l'effort budgétaire auxquels ils vont être à nouveau confrontés commencent à leur donner à croire qu'ils seront abandonnés. Il n'appartient qu'à vous, Monsieur le Ministre, de leur démontrer que tel n'est pas le cas.»